

PROCES-VERBAL
De la réunion du Conseil Municipal
Du vendredi 20 mars 2026 à 18h30

Par convocations individuelles adressées le lundi 16 mars 2026 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 20 mars 2026.

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de la doyenne, Madame ASCON Nicole.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno MORA, Geneviève SENAC, Sylvain LHEUILLIER, Christelle LE GOFF, Joël COLLEAU, Fabienne TURON LABAR, Julien BRUMEAU Nicole ASCON, Nicolas MARGAILLOU ARIES Marie-Paule RIBEIRO, Didier LANNES, Aurélie HAURET-CLOS, Céline GABAIX, Yves NOUGAREDE, Marie-Elisabeth DUCASSE

Absents :

Madame Christelle Le Goff est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Délibération pour l'élection du Maire
2. Délibération détermination du nombre d'adjoints
3. Délibération pour l'élection des adjoints au Maire
4. Lecture et remise de la charte de l' élu local à chaque conseiller
5. Délibération des indemnités des adjoints
6. Délibération pour l'élection des délégués intercommunaux au SMAEP TARBES NORD
7. Délibération pour l'élection des délégués pour le Syndicaux Départemental de l'Energie 65

L'ouverture de la séance est effectuée par Monsieur le maire sortant ; Monsieur Bruno MORA.

Monsieur le maire, nomme Madame Christelle LE GOFF, secrétaire de séance.

Il laisse la présidence à la doyenne parmi les conseillers qui est, Madame Nicole ASCON.

Elle constate et annonce que le quorum est atteint.

Monsieur Yves NOUGAREDE prend la parole pour faire une brève lecture sur la période électorale.

Madame Nicole Ascon reprend la parole et poursuit l'ordre du jour.

1) Délibération pour l'élection du Maire :

La présidente, Madame Nicole Ascon, fait appel à candidature.

Monsieur Bruno MORA se porte candidat.

Monsieur Yves NOUGAREDE propose la candidature de Madame Geneviève SENAC qui répond qu'elle n'est pas intéressée par cette fonction.

Madame la présidente nomme également deux assesseurs : Madame Geneviève SENAC et Monsieur Joël COLLEAU qui contrôleront le bon déroulement du scrutin et assureront le dépouillement

Madame la présidente appelle les conseillers municipaux à voter dans l'ordre suivant : Monsieur Bruno MORA, Madame Christelle LE GOFF, Monsieur Sylvain LHEUILLIER, Madame Fabienne TURON LABAR, Monsieur Joël COLLEAU, Madame Nicole ASCON, Monsieur Didier LANNES, Madame Geneviève SÉNAC, Monsieur Julien BRUMEAU, Madame Aurélie HAURET-CLOS, Monsieur Nicolas MARGAILLOU ARIES, Madame Marie-Paule RIBEIRO, Monsieur Yves NOUGARÈDE, Madame Céline GABAIX, Madame Marie Elisabeth DUCASSE.

Chaque candidat a mis l'enveloppe dans l'urne.

A la fin du vote, Madame Sénac et Monsieur Joël COLLEAU ont procédé au dépouillement :

12 voix pour Monsieur Bruno MORA

2 voix pour Madame Geneviève SÉNAC

1 blanc

Madame la présidente déclare Monsieur Bruno MORA élu maire

Monsieur Bruno MORA reprend la présidence de la séance

2) Délibération détermination du nombre d'adjoints :

Considérant que le conseil municipal précédent de 2020 à 2026 comptait 3 adjoints, Monsieur le maire propose de renouveler le même nombre d'adjoints à savoir 3. Par ailleurs, Monsieur le maire précise que le nombre d'adjoints ne peut être supérieur à 4.

Monsieur le maire demande aux Conseillers de voter à main levée :

0 Abstention

0 Contre

15 Pour

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'approuver cette décision.

3) Délibération pour l'élection des adjoints au maire

Monsieur le maire propose la liste d'adjoints suivante à l'assemblée délibérante, à savoir :

Monsieur Sylvain LHEUILLIER

Madame Christelle LE GOFF

Monsieur Joël COLLEAU

Le vote se déroule de la même manière que pour l'élection du maire (assesseurs identiques, ordre des conseillers appelé à voter à l'identique)

A la fin du vote, Madame Sénac et Monsieur Joël COLLEAU ont procédé au dépouillement :

12 voix pour Monsieur Sylvain LHEUILLIER, Madame Christelle LE GOFF, Monsieur Joël COLLEAU

1 bulletin nul

2 bulletins blancs

Monsieur le maire proclame les résultats :

1^{er} adjoint : Monsieur Sylvain LHEUILLIER

2^{ème} adjointe : Madame Christelle LE GOFF

3^{ème} adjoint : Monsieur Joël COLLEAU

4) Lecture et remise de la charte de l' élu local à chaque conseiller

Monsieur le maire a distribué la charte de l' élu local à chaque conseiller puis en a fait la lecture.

5) Délibération des indemnités des adjoints

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il souhaite reconduire le pourcentage des indemnités comme le mandat précédent à savoir 7% alors que le taux maximum est de 11,7%.

Il propose à l'assemblée délibérante et après avoir informé les conseillers, de voter à main levée :

0 Abstention

0 Contre

15 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver cette décision.

Monsieur Yves NOUGAREDE demande confirmation que les indemnités sont uniquement pour les adjoints. Monsieur le maire confirme que seuls les adjoints disposant d'une délégation seront indemnisés. Monsieur le maire informe également qu'un conseiller peut se voir attribuer une indemnité à condition qu'il soit nommé conseiller délégué et dans la limite de l'enveloppe budgétaire.

6) Délibération pour l'élection des délégués intercommunaux au SMAEP TARBES NORD

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant. Délégué titulaire sortant, Monsieur le maire propose sa candidature en tant que délégué titulaire. Après appel à candidature, Monsieur Joël Colleau se propose en tant que délégué suppléant.

Monsieur le maire propose à l'assemblée délibérante et après avoir informé les conseillers, de voter à main levée :

0 Abstention

0 Contre

15 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver ces désignations.

7) Délibération pour l'élection des délégués pour le Syndicat Départemental de l'Energie 65

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après appel à candidature, Monsieur Sylvain Lheuillier se propose en tant que délégué titulaire et Monsieur Joël Colleau en tant que délégué suppléant.

Monsieur le maire propose à l'assemblée délibérante et après avoir informé les conseillers de ce souhait, de voter à main levée :

0 Abstention

0 Contre

15 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver ces désignations.

Questions diverses :

Monsieur Yves Nougarede demande qui sera le gestionnaire des agents des services techniques. Monsieur le maire répond qu'il sera le responsable des services techniques et qu'il se fera seconder. Monsieur Yves Nougarede demande des informations concernant la toiture de la salle des fêtes. Monsieur le Maire répond qu'il est en attente du dernier retour de l'expert (assurance). Le reste à charge est très élevé soit plus de 20 000€ à cause de la dépollution de l'amiante. Ces deux conditions seront à prendre en compte lors de l'élaboration du budget et dans des conditions financières très contraintes.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19 heures 40.

Monsieur Le Maire,

Secrétaire de séance

Bruno MORA

Christelle Le Goff